

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION



COMMUNE DE SAINT-ANDRÉ

EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 6 JUIN 2024

DCM240606_003

**RAPPORT COMPTE ADMINISTRATIF 2023 - BUDGET
PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES**

Le Maire de Saint André certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte principale de la mairie le 12/06/2024

Que la convocation a été faite le 31 mai 2024

Le nombre de membre en exercice étant de 45 :

Présents:	28
Représentés :	12
Absents :	4
Total des votes :	40



Le Maire

Joé BEDIER

L'an deux mille vingt quatre, le six juin le conseil municipal de SAINT-ANDRE s'est réuni, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Joé BEDIER, Maire.

*Monsieur le Maire quitte la salle à 18H02
et ne prend pas part aux votes*

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur PEQUIN Jean-Marc, Monsieur RAMASSAMY Laurent, Madame CEVAMY Primilla, Monsieur CONSTANT Jean-Paul, Monsieur RAMIN Jean Yannick, Monsieur PAPAYA Laurent, Madame MANGAR RAZEBASSIA Jimmye, Monsieur GOURAMA Jean-Pierre, Monsieur GRONDIN Jimmy, Madame VIRAPIN KICHENIN Marie Linda, Monsieur MAZEAU Michel, Monsieur MOUTAMA RAMAYE Alain, Monsieur PERRIER Charles, Monsieur PARVEDY Georges, Madame LARIVIERE Marie, Monsieur SOUBAYA PAJANIANDY Mickaël, Madame BALBINE Valérie Larissa, Madame POINY-TOPLAN Stéphanie, Madame PERMACAONDIN Isabelle, Madame BENOIT Sabrina, Madame PRAUD Elodie, Madame PERIANIN-CARPIN Audrey, Monsieur VIRAPOULLE Jean-Marie, Madame CHANE-TO Marie Lise, Madame PAYET BEN HAMIDA Viviane, Monsieur FENELON Jean Claude, Madame LATCHOUMY Rosange, Monsieur BARBE Ludovic

ETAIENT REPRESENTES :

Madame SOUPOU Alexa, Madame PAYET Catherine Anne, Monsieur NAZE Gilles, Madame SABABADY Marie Josette, Madame GRONDIN Migline, Madame CERVEAUX Adélaïde, Madame ALAMELE Maryse Brigitte, Monsieur SAÏD Moussa, Madame RAMIN Odile, Monsieur SOUPRAMANIEN Stéphane, Monsieur SINARETTY RAMARETTY Alain Bernard, Monsieur SINAMA Sydney

ETAIENT ABSENTS :

Monsieur ASSICANON Jean Thierry, Monsieur MAILLOT Serge René, Madame DIJOUX Sabrina, Madame NAUD CARPANIN Marie Hélène

SECRETAIRE DE SEANCE :

Madame Primilla CEVAMY a été désignée et a accepté de remplir cette fonction.

LE QUORUM ÉTANT ATTEINT, LE CONSEIL MUNICIPAL PEUT VALABLEMENT DÉLIBÉRER

DCM240606_003 - RAPPORT COMPTE ADMINISTRATIF 2023 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

- Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Le compte administratif présente les résultats comptables de l'exercice. Il doit être présenté au Conseil Municipal dans les six mois qui suivent la fin de l'exercice, soit au plus tard le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

A. RAPPORT COMPTE ADMINISTRATIF – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

Le résultat cumulé de l'exercice 2023 (avec résultat reporté) du Budget Principal ainsi que ses budgets annexes (Parc du Colosse, Anru II et Fossoyage) affichent un résultat consolidé déficitaire de **1 473 096,01 €**, se décomposant comme suit :

- **Le budget Principal** : résultat excédentaire de 4 043 860,21 €
- **Le budget Parc du Colosse** : résultat déficitaire de 554 309,44 €
- **Le budget Anru II** : résultat déficitaire de 4 961 122,06 €
- **Le budget Fossoyage** : résultat déficitaire de 1 524,72 €

Présentation du résultat du budget principal et ses budgets annexes

	PRINCIPAL	COLOSSE	ANRU II	FOSSOYAGE	CONSOLIDE
Dépenses	77 552 045,82 €	447 849,26 €	352 157,05 €	17 455,35 €	78 599 537,52 €
Recettes	35 299 122,97 €	507 075,50 €	350 000,00 €	3 750,00 €	56 175 958,77 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2023	7 447 077,15 €	59 225,54 €	22 157,05 €	7 695,35 €	7 476 421,25 €
RESULTAT REPORTE 2022	5 942 151,01 €	5 577,53 €	32 924,24 €	5 170,54 €	5 990 133,42 €
RESULTAT CUMULE DE FONCTIONNEMENT 2023	13 389 238,16 €	68 104,07 €	10 737,16 €	1 524,72 €	13 466 554,67 €
Dépenses	49 940 100,47 €	555 577,54 €	12 519 424,23 €	- €	63 525 202,34 €
Recettes	54 927 905,21 €	1 577 514,05 €	7 110 833,79 €	- €	63 615 259,05 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2023	4 987 804,74 €	710 536,41 €	5 705 590,44 €	- €	9 949,29 €
RESULTAT REPORTE 2022	14 333 182,59 €	1 333 249,92 €	735 731,22 €	- €	14 929 701,39 €
RESULTAT CUMULE D'INVESTISSEMENT 2023	9 345 377,95 €	622 413,51 €	4 971 859,22 €	- €	14 939 650,68 €
RESULTAT DE L'EXERCICE 2023 (hors résultat reporté)	12 434 881,89 €	770 052,95 €	5 730 777,52 €	7 695,36 €	7 466 471,96 €
RESULTAT CUMULE DE L'EXERCICE 2023 (avec résultat reporté)	4 043 860,21 €	554 309,44 €	4 961 122,06 €	1 524,72 €	1 473 096,01 €
Dépenses	510 614,00 €	- €	- €	- €	510 614,00 €
Recettes	- €	- €	- €	- €	- €
SOLDE DES RESTES A REALISER EN FONCTIONNEMENT	510 614,00 €	- €	- €	- €	510 614,00 €
Dépenses	7 272 703,92 €	409 920,55 €	4 357 551,22 €	- €	12 050 175,99 €
Recettes	19 197 792,74 €	1 304 230,29 €	5 372 017,25 €	- €	25 874 040,28 €
SOLDE DES RESTES A REALISER EN INVESTISSEMENT	11 925 088,82 €	894 309,44 €	4 004 466,03 €	- €	16 823 864,29 €
RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE (résultat cumulé de l'exercice + solde des restes à réaliser)	15 458 335,03 €	340 000,00 €	956 656,03 €	1 524,72 €	14 840 154,28 €

Conformément au compte de gestion le résultat de l'exercice 2023 (hors résultat reporté) du budget principal ainsi que de ses budgets annexes présente un résultat de **7 466 471,96 €**. Il se décline de la manière suivante :

<u>Le budget Principal</u> : résultat excédentaire de	<i>12 434 881,89 €</i>
<u>Le budget Parc du Colosse</u> : résultat excédentaire de	<i>770 062,95 €</i>
<u>Le budget Anru II</u> : résultat déficitaire de	<i>5 730 777,52 €</i>
<u>Le budget Fossoyage</u> : résultat déficitaire de	<i>7 695,36 €</i>

Exécution du Budget Principal

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Dépenses	77 852 045,82	49 940 100,47	127 792 146,29
Recettes	85 299 122,97	54 927 905,21	140 227 028,18
Résultat brut de l'exercice	7 447 077,15	4 987 804,74	12 434 881,89
Résultat reporté 2022	21 590 321,39	-14 333 182,69	7 257 138,70
Part affecté à l'investissement	15 648 160,38		15 648 160,38
Résultat clôture de l'exercice	13 389 238,16	-9 345 377,95	4 043 860,21
Restes à réaliser	-510 614,00	11 925 088,82	22 409 650,52
Résultat net de clôture	12 878 624,16	2 579 710,87	15 458 335,03

Le résultat global de clôture de 2023 est le suivant :

- + 12 434 881,89 € (résultat brut de l'exercice 2023)
- + 7 257 138,70 € (résultat excédentaire de 2022 reporté)
- 15 648 160,38 € (déficit d'investissement)
- + 22 409 650,52 € (solde positif des restes à réaliser)
- = **15 458 335,03 € (résultat global de clôture excédentaire de 2023)**

B. BUDGET VILLE

I. SECTION DE FONCTIONNEMENT

a) Les dépenses de fonctionnement

Présentation des dépenses de fonctionnement

Libellé	CA 2021	CA 2022	CA 2023	Δ CA 2023/ CA 2022	
Charges à caractère général	7 667 837,34 €	8 805 977,13 €	8 863 499,84 €	57 522,71 €	1%
Charges de personnel et frais assimilés	50 907 061,51 €	55 069 616,98 €	56 608 356,58 €	1 538 739,60 €	3%
Atténuation de produits	80 663,00 €	37 199,00 €	33 899,00 €	3 300,00 €	-9%
Autres charges de gestion	8 924 748,11 €	8 319 037,73 €	8 720 906,83 €	401 869,10 €	5%
TOTAL DES DEPENSES DE GESTION COURANTE	67 580 309,96 €	72 231 830,84 €	74 226 662,25 €	1 994 831,41 €	3%
Charges financières	1 779 315,59 €	1 552 550,01 €	1 819 997,54 €	267 447,53 €	17%
Charges exceptionnelles	760 508,80 €	220 118,62 €	5 458,08 €	214 660,54 €	-98%
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	70 120 134,35 €	74 004 499,47 €	76 052 117,87 €	2 047 618,40 €	3%
Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 834 972,68 €	2 548 309,27 €	1 799 927,95 €	748 381,32 €	-29%
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	72 955 107,03 €	76 552 808,74 €	77 852 045,82 €	1 299 237,08 €	2%

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 76 052 K€, soit +3% (+2 048 K€) par rapport au CA 2022. Cette évolution des dépenses s'explique par :

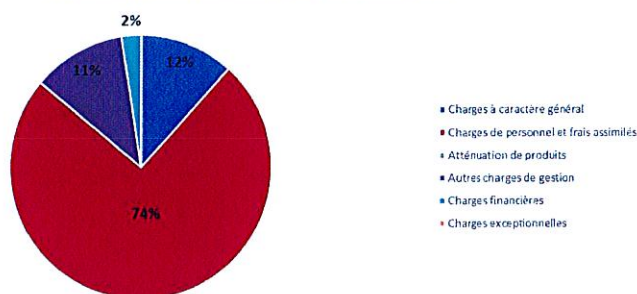
- ⌚ La hausse des charges de personnel (+1 539 K€) impactée à la fois par les mesures gouvernementales, et la poursuite des efforts en matière de politique des ressources humaines et action sociale ;
- ⌚ La hausse des autres charges de gestion (+ 402 K€) en raison de l'augmentation des subventions aux budgets annexes, à la comptabilisation des frais liés aux périscolaires (faisant suite au passage à la M57), à la hausse des autres charges de gestion courante (dont l'indemnisation aux commerçants) ;
- ⌚ La hausse des charges financières à hauteur de 267 K€.

Cette hausse est compensée en partie par la baisse des charges exceptionnelles pour -215 K€.

Les dépenses de personnel représentent 74% des dépenses de fonctionnement, un taux stable par rapport à l'année 2022, la masse salariale est donc contenue tout en engageant une politique sociale en faveur des agents.

Quant aux charges à caractère général, elles représentent 12% des dépenses et les autres charges de gestion 11%.

Répartition des dépenses réelles de fonctionnement



Charges à caractère général (011)

Les charges à caractère général sont en hausse de 1 % par rapport à 2022 (+57 K€). Les dépenses ont été contenues malgré une inflation annuelle de 4,9% en 2023 selon l'Insee.

Les postes de dépenses les plus représentatifs dans ce chapitre sont l'alimentation, l'entretien (terrains, réparations bâtiments publics, voiries, matériel roulant, autres biens mobiliers), la maintenance, les impositions directes...

Charges de personnel (012)

Les charges de personnel ont représenté 56 608 K€ en 2023, soit +3% par rapport à 2022 (+ 1 539 K€).

Cette hausse est due aux dispositions suivantes :

- ⊙ Les nouvelles mesures 2023 pour un montant de 1 036 K€ :
 - Les deux revalorisations du SMIC pour 526 K€
 - Le relèvement du point d'indice en 2023 pour un montant de 360 K€, cette disposition concerne l'ensemble des agents de la Collectivité (contractuels de droit public et fonctionnaires),
 - La hausse de la GIPA (garantie individuelle du pouvoir d'achat) à hauteur de 150 K€
- ⊙ La poursuite des dispositifs en matière de politique des ressources humaines en année pleine impliquant une augmentation pour un montant de 914 K€, hausse compensée par la réduction substantielle liée à la gestion des effectifs de la Ville (notamment par le non remplacement systématique des agents faisant valoir leur droit à la retraite, le recrutement de contractuels sur des durées mesurées en fonction uniquement de l'accroissement de la charge de travail).

Dans le détail, la hausse de 914 K€ s'établit ainsi :

- L'effet année pleine du dispositif CNAS, soit + 230 K€ avec un taux d'utilisation de 64% (cotisations à hauteur de 342 K€ en 2023 contre 114 K€ en 2022, ce montant étant lié à un prorata temporis de 4 mois)
- L'effet année pleine du dispositif des tickets restaurants, soit + 420 K€ à la charge de la collectivité (coût pour la collectivité : 481 K€ en 2023 contre 61 K€ en 2022 (prorata temporis sur le mois de mise en oeuvre))
- Le paiement des heures supplémentaires à hauteur de 260 K€

Un travail de gestion prévisionnelle des emplois, effectifs et ~~compétences~~ est engagé, ce dispositif va être poursuivi sur la durée du mandat, il permettra également à terme d'engager la politique de gestion prévisionnelle des emplois effectifs et compétences amenant à mettre en adéquation besoin/ressource, tout en oeuvrant à l'objectif de performance du service public et à la montée en compétence des agents.

D'autres éléments de postes de dépenses ont un impact très mesuré et neutralisant, il s'agit essentiellement du non versement de l'IFSE pour les agents en arrêt maladie, de la revalorisation engagée au titre du régime indemnitaire, de recrutements établis uniquement lors d'accroissements temporaires de charges de travail.

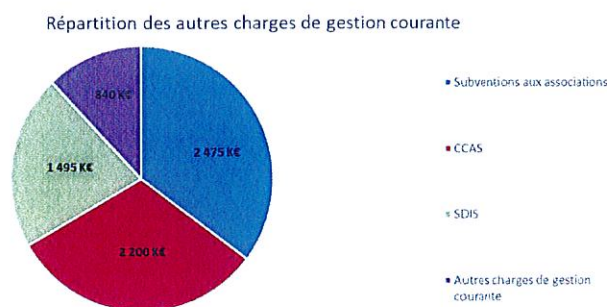
La mise en application d'une gestion analytique de la masse salariale, engagée depuis trois ans et pour laquelle les services poursuivent son déploiement, permet déjà de mieux identifier les enveloppes budgétaires par poste de dépense RH.

Un bilan spécifique des dispositifs CNAS et Tickets restaurant sera présenté en cours d'année au Conseil Municipal après présentation devant le Comité Social Territorial, afin de mesurer pleinement l'impact social de ces dispositions au bénéfice des agents de la collectivité territoriale, en corrélation avec leur impact financier.

Autres charges de gestion courante

Le montant des subventions et participations versées en 2023 représente 8 721 K€, soit une hausse de 5% par rapport à 2022 soit +402 K€, dont notamment :

- ⌚ +235 K€ d'augmentation de la subvention allouée aux budgets annexes, pour les opérations d'aménagement-services urbains-environnement et les actions économiques, pour le budget caisse des écoles
- ⌚ +224 K€ d'augmentation des autres charges de gestion courante (indemnisation des commerçants, comptabilisation des frais suite au passage à la nomenclature M57...etc.) ;
- ⌚ +140 K€ pour la comptabilisation des frais liés au périscolaire dans le chapitre 065 suite au passage à la M57
- ⌚ + 35 K€ au titre de la contribution obligatoire service incendie
- ⌚ - 232 K€ de créances admises en non-valeur

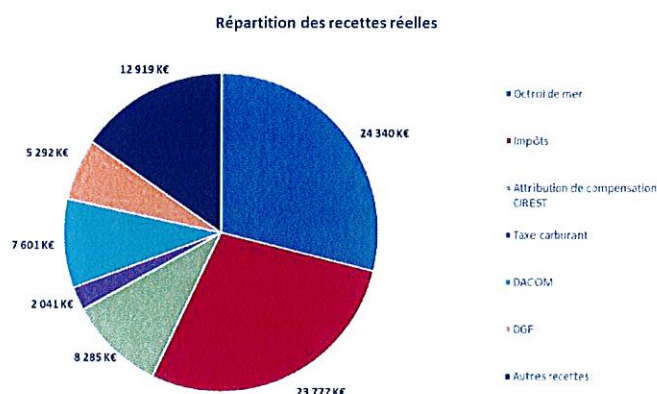


b) Les recettes de fonctionnement

Présentation des recettes de fonctionnement

Libellé	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	Δ CA 2023/ CA 2022	
Produits des services, du domaine et ventes diverses	2 256 115,52 €	1 992 371,17 €	2 192 128,01 €	2 269 408,78 €	2 539 864,23 €	270 455,45 €	12%
Impôts et taxes	50 755 143,01 €	51 856 870,20 €	55 415 306,96 €	58 645 585,65 €	61 156 524,34 €	2 510 938,69 €	4%
Dotations, participations	17 858 576,15 €	18 254 063,15 €	18 002 329,04 €	18 364 412,64 €	18 958 323,98 €	593 911,34 €	3%
Autres produits de gestion	378 875,02 €	630 435,81 €	359 135,81 €	335 847,16 €	411 828,08 €	75 980,92 €	23%
Atténuation de charges (sauf icne)	925 739,25 €	576 363,10 €	710 027,09 €	661 507,39 €	821 237,30 €	159 729,91 €	24%
TOTAL DES RECETTES DE GESTION COURANTE	72 174 448,95 €	73 310 103,43 €	76 678 926,91 €	80 276 761,62 €	83 887 777,93 €	3 611 016,31 €	4%
Produits financiers	363 856,14 €	481 249,34 €	391 077,98 €	363 856,14 €	363 856,14 €	- €	0%
Produits exceptionnels	609 740,84 €	2 267 659,63 €	1 187 763,59 €	2 302 922,25 €	3 757,00 €	- 2 299 125,25 €	-100%
TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	73 148 045,93 €	76 059 012,40 €	78 257 768,48 €	82 943 540,01 €	84 255 431,07 €	1 311 891,06 €	2%
Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 372 889,07 €	2 015 705,48 €	2 226 598,58 €	1 618 401,22 €	1 043 691,90 €	- 574 709,32 €	-36%
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	75 520 935,00 €	78 074 717,88 €	80 484 367,06 €	84 561 941,23 €	85 299 122,97 €	737 181,74 €	1%

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 84 255 K€, soit +2% (+1 312 K€) par rapport au CA 2022.



Impôts locaux

Alors même que la réforme sur la taxe d'habitation s'applique à la collectivité depuis 2018, et une stabilisation des taux communaux depuis 2004, les produits liés à la fiscalité locale continuent de progresser en raison du dynamisme des bases.

Le montant perçu par la collectivité en 2023 au titre des impôts s'élève à 23 777 K€ contre 23 544 K€ en 2022.

Cette évolution de recettes fiscales est toutefois à mettre en corrélation avec la dépense au titre de l'imposition directe pour la Ville qui voit ainsi sa dépense évoluer (+ 53.962 €)

Les autres impôts locaux et taxes

Les autres impôts et taxes sont principalement composés de l'Octroi de Mer, de l'attribution de compensation versée par la CIREST, du fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) et de la taxe sur carburants.

Extrait de l'exécution budgétaire

	2021	2022	2023
Attribution de compensation	8 285 320 €	8 285 320 €	8 285 320 €
Fonds de péréquation des ressources	1 288 018 €	1 288 548 €	1 253 029 €
Taxe sur l'électricité	616 198 €	677 187 €	788 482 €
Taxes sur les carburants	1 960 628 €	2 003 229 €	2 040 837 €
Octroi de mer	21 624 456 €	23 635 230 €	24 339 749 €

Focus sur l'Octroi de Mer : la collectivité a perçu la totalité de la prévision notifiée par les services de l'Etat soit 24 340 K€ ce qui représente une augmentation de 3% entre 2022 et 2023 (705 K€).

L'attribution de compensation : versée par la Communauté Intercommunale Réunion Est (CIREST) elle correspond au transfert de compétences réalisé entre la commune et l'EPCI. Aucun transfert nouveau n'ayant affecté le budget principal en 2023, la dotation est restée stable à hauteur de 8 285 K€.

Le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) : l'enveloppe nationale a été maintenue à 1 Md d'euros pour l'ensemble des collectivités territoriales en 2023. En tenant compte des règles de répartition entre les ensembles intercommunaux d'une part et l'évolution des critères des communes de la CIREST d'autre part, le montant perçu en 2023 par la ville est légèrement inférieur aux années précédentes et s'élève ainsi à 1 253 K€.

La taxe sur carburants : c'est une taxe qui est allouée aux communes au titre du Fonds d'Investissement des Routes et des Transports (FIRT). En 2023, la commune a perçu 2 041 K€ contre 2 003 K€ en 2022, affichant une stabilité sur ce poste de recette.

Les dotations, participations

On enregistre une progression des dotations et participations de 4% (+ 659.970,00 €), principalement liée à l'augmentation de la dotation de péréquation (+660 K€) et de la compensation de l'état au titre des exonérations de taxe (+265 K€), tendance haussière amoindrie par la diminution des autres attributions et participations principalement liée à la comptabilisation d'une part de la recette PARS 2023 sur l'année 2024 à hauteur de - 298.526,00 €.

Extrait de l'exécution budgétaire

	2021	2022	2023
Dotation forfaitaire	5 274 441 €	5 295 702 €	5 292 351 €
Dotation nationale de péréquation	6 235 603 €	6 940 055 €	7 601 372 €
Etat - Compensation au titre des exonérations	630 089 €	1 038 375 €	1 302 944 €
Dotation de recensement	- €	11 936 €	12 287 €
Dotation pour les titres sécurisés	34 320 €	34 320 €	70 000 €
Autres attributions et participations	5 158 397 €	4 628 666 €	4 328 070 €

Les produits des services et du domaine

Le produit des services et des domaines de 2 538 K€ progresse de 12 % (+270 K€) par rapport à 2022, principalement lié au dynamisme autour de l'évènementiel sur le site du Colosse

II. SECTION D'INVESTISSEMENT

a) Les dépenses d'investissement

Présentation des dépenses d'investissement

Libellé	CA 2021	CA 2022	CA 2023	Δ CA 2023 / CA 2022
Immobilisations incorporelles	84 481,71 €	1 192 492,54 €	1 443 212,09 €	250 719,55 € 21%
Subventions d'équipement	111 625,63 €	199 157,00 €	506 764,22 €	307 607,22 € 154%
Immobilisation corporelles	2 995 274,74 €	4 703 640,86 €	12 320 785,71 €	7 617 144,85 € 162%
Immobilisations en cours	6 354 669,73 €	6 400 661,83 €	25 617 171,17 €	19 216 509,34 € 300%
TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT	9 546 051,81 €	12 495 952,23 €	39 887 933,19 €	27 391 980,96 € 219%
Subventions d'investissement-reversements	237 685,00 €	594 927,66 €	- €	594 927,66 € -100%
Dotations, fonds divers, réserves	1 051 094,40 €	- €	46 555,60 €	46 555,60 €
Emprunts et dettes assimilées	8 680 879,37 €	10 342 796,97 €	6 994 414,02 €	3 348 382,95 € -32%
participations				- €
Autres immobilisations financières	1 386 462,37 €	1 534 060,00 €	- €	1 534 060,00 € -100%
TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES D'INVESTISSEMENT	11 356 121,14 €	12 471 784,63 €	7 040 969,62 €	5 430 815,01 € -44%
TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	20 902 172,95 €	24 967 736,86 €	46 928 902,81 €	21 961 165,95 € 88%
Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 226 598,58 €	1 618 401,22 €	1 043 691,90 €	574 709,32 € -36%
Opérations patrimoniales	882 250,74 €	2 399 442,79 €	1 967 505,76 €	431 937,03 € -18%
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	24 011 022,27 €	28 985 580,87 €	49 940 100,47 €	20 954 519,60 € 72%

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 46 929 K€, soit +88% (+21 961 K€) par rapport à 2022. Cette évolution des dépenses s'explique par une augmentation de plus de 27 392 K€ sur les dépenses d'équipement, qui représentent la principale dépense d'investissement de la ville à hauteur de 85%.

Répartition des dépenses réelles d'investissement



Ainsi, les écritures budgétaires de l'année 2023 transcrivent la volonté de l'équipe majoritaire élue d'engager un programme de développement de la Ville.

Dépenses d'équipement

L'exercice 2023 a permis de poursuivre les travaux sur les opérations, dont les principales sont :

SCOLARITE

Réhabilitation de l'école de Dioré
Réhabilitation de l'école Ary Payet
Réhabilitation de l'école Docteur Martin
Réhabilitation de 8 autres écoles
Réhabilitation de la cuisine centrale
Acquisition de structures modulaires Cytises et Ravine Creuse

NUMERIQUE

Numérique écoles
Equipements pour déploiement phasé du télétravail

EQUIPEMENTS SPORTIFS

Réhabilitation des plateaux du complexe Mille roches
Réhabilitation de la piscine Debré
Réhabilitation du gymnase Bédier
Réhabilitation du stade Bras des Chevrettes
Réhabilitation des plateaux Sarda
Création du plateau sportif de Fayard

CULTURE

Réhabilitation de la bibliothèque en Médiathèque de Champ Borne
Création espace culturel de Champ Borne
Création espace socio culturel de Bras des Chevrettes

PROXIMITE

Réhabilitation de la Mairie de Champ Borne

VRD

Espace stationnement cité artisanale
Espace stationnement chemin Lebon
Voie chemin Lontan
Voie Avenue Bourbon TR1
Rénovation de l'éclairage public

Etat de la dette

Le remboursement de la dette a représenté une dépense de 6 994 K€ en 2023. Ce montant intègre :

- Le montant de remboursement de l'emprunt à hauteur de 6.955 K€
- Le remboursement des cautions de salle pour un montant de 39 K€

L'ensemble des prêts relais du Colosse a été remboursé. Le niveau de remboursement en capital revient à la stabilité à hauteur de 6.900 K€ pour les années à venir.

L'encours de dette au 31 décembre 2023 est de 71.790.768,93 €.

Les dettes encaissées au titre des nouveaux emprunts pour l'année 2023 sont :

- Avances sur subvention auprès de l'AFD pour un montant de 10.370.000 €
- Emprunts à moyen long terme à hauteur de 8 M€ auprès de l'AFD et de 2,5 M€ auprès du Crédit Agricole
- Des crédits de trésorerie mobilisés à hauteur de 7.369.350,60 Euros, cette somme étant répartie sur deux organismes prêteurs (CEPAC pour 1.622.000 €, Crédit Agricole 5.747.350,60 €²)

etat des encaissements - emprunt

Somme de Montant		TYPE CONTRAT		
Nom tiers	N° contrat	CREDIT TRESORERIE	moyen long terme	Total général
AFD-AGENCE FRANCAISE DE DEVELO	CRE190001R		4 000 000,00	4 000 000,00
	CRE190002S		4 000 000,00	4 000 000,00
	CRE197401C	950 000,00		950 000,00
	CRE197402D	500 000,00		500 000,00
	CRE197403E	500 000,00		500 000,00
	CRE205302S	3 400 000,00		3 400 000,00
	CRE205303T	520 000,00		520 000,00
	CRE205304U	3 300 000,00		3 300 000,00
	CRE197403E	1 200 000,00		1 200 000,00
CEPAC - CAISSE D'EPARGNE PROVE	H1621753	1 622 000,00		1 622 000,00
CREDIT AGRICOLE	CP2013		2 500 000,00	2 500 000,00
	CP2206	4 247 350,60		4 247 350,60
	CP2278	1 500 000,00		1 500 000,00
Total général		17 739 350,60	10 500 000,00	28 239 350,60
ENCOURS				
encours 01/01/2023	68 245 935,45			
emprunt nouveau moyen long terme	10 500 000,00			
remboursement capital 2023	- 6 955 166,52			
intérêt capitalisé	9 345,16			
encours 31/12/2023	71 790 768,93			
encours 01/01/2024	71 790 768,93			
	-			

b) Les recettes d'investissement

Présentation des recettes d'investissement

Libellé	CA 2021	CA 2022	CA 2023	Δ CA 2023 / CA 2022	
Subventions d'investissement	2 133 307,70 €	505 315,66 €	2 833 912,97 €	2 328 597,31 €	461%
Emprunts et dettes assimilées	5 000 000,00 €	7 520 300,00 €	28 270 250,60 €	20 749 950,60 €	276%
Immobilisations incorporelles	- €	- €	- €	- €	
Subvention d'équipement versées	- €	12 051,94 €	- €	12 051,94 €	-100%
Immobilisations en cours	748 452,56 €	17 993,31 €	382 623,76 €	364 630,45 €	2026%
TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT	7 881 760,26 €	8 055 660,91 €	31 486 787,33 €	23 431 126,42 €	291%
Dotations et fonds divers	1 639 910,46 €	1 840 349,79 €	4 025 523,79 €	2 185 174,00 €	119%
Excédents de fonctionnement capitalisés	6 204 782,46 €	9 196 645,45 €	15 648 160,38 €	6 451 514,93 €	70%
Dépôts et cautionnement reçu	- €	- €	- €	- €	
Autres immobilisations financières	1 500 000,00 €	2 568 750,00 €	- €	2 568 750,00 €	-100%
TOTAL DES RECETTES FINANCIERES D'INVESTISSEMENT	9 344 692,92 €	13 605 745,24 €	19 673 684,17 €	6 067 938,93 €	45%
TOTAL DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	17 226 453,18 €	21 661 406,15 €	51 160 471,50 €	29 499 065,35 €	136%
Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 834 972,68 €	2 548 309,27 €	1 799 927,95 €	748 381,32 €	-29%
Opérations patrimoniales	882 250,74 €	2 399 442,79 €	1 967 505,76 €	431 937,03 €	-18%
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	20 943 676,60 €	26 609 158,21 €	54 927 905,21 €	28 318 747,00 €	106%

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 51 160 K€, soit +136% (+29 499 K€) par rapport à 2022.

La capacité d'investissement

	2021	2022	2023
Epargne nette (autofinancement)	3 029 809,28	2 214 993,57	2 110 574,46
Subventions d'investissement	2 133 307,70	505 315,66	2 833 912,97
FCTVA	982 210,28	964 332,00	1 720 827,18
Taxe d'aménagement	657 700,00	776 492,00	587 073,22
Autres recettes	2 248 452,74	2 698 321,34	2 131 147,15
Ressources d'investissement	6 021 670,72	4 944 461,00	7 272 960,52
Capacité d'investissement hors emprunt	9 051 480,00	7 159 454,57	9 383 534,98
Emprunts réalisés	5 000 000,00	7 500 000,00	10 500 000,00

En 2023, hors emprunt, la capacité d'investissement de la Ville est de 9.384 K€ (contre 7.160 K€ en 2022)

Les subventions

Les subventions perçues par la Ville, au titre de l'exercice 2023, portent un montant total de 2.834 K€ décliné ainsi qu'il suit :

- Etat	21 K€
- CAF	13 K€
- Région	2.594 K€
- Agence Nationale du Sport	100 K€
- CDC	101 K€
- Divers	4 K€

3. L'EPARGNE

Compte tenu de l'évolution des recettes qui ont été plus dynamiques que les dépenses, l'épargne brute s'établit à 9 104 K€.

L'épargne brute est constituée de la recette réelle de fonctionnement (RRF) (-) la dépense réelle de fonctionnement (DRF) (+) la régie de travaux (-) les produits de cessions.

L'épargne de gestion est constituée de l'épargne brute (+) les intérêts de la dette.

L'épargne nette est constituée de Epargne brute (-) le remboursement du capital annuel d'emprunt.

Epargne brute : **9 104 998.48€** dont (RRF) 84 255 431.07€ déduite de la (DRF) de 76 052 117.87€ en intégrant les opérations de **la régie de travaux de 901 685.28€ déduit des produits de cessions 0€**.

Epargne de gestion : **10 924 996.02€** (9 104 998.48€ épargne brute + l'intérêt de la dette de **1 819 997.54 €**).

Epargne nette : **2 110 584.46€** (9 104 998.48 € Epargne brute (-) 6 994 414.02 € remboursement du capital annuel d'emprunt).

4. LA GESTION DE LA DETTE

L'encours de la dette s'élève à 71 790 768,93 € au 31 décembre 2023 intégrant les emprunts nouveaux contractés au budget primitif 2023 (contre 68 245 935,60€ au 31/12/2022). Avec une épargne brute qui s'élève à **9 104 998.48€**, la durée de désendettement de la Collectivité est de 7,88 ans, l'encours de la dette par habitant s'élève à 1.245 € (pour une population recensée à 57 647 en 2023) soit un encours de dette inférieur à la moyenne nationale de la strate démographique qui est de 1.379 €.

C. BUDGETS ANNEXES

I. Budget COLOSSE

	COLOSSE
Dépenses	447 849,26 €
Recettes	507 075,80 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2023	59 226,54 €
RESULTAT REPORTE 2022	8 877,53 €
RESULTAT CUMULE DE FONCTIONNEMENT 2023	68 104,07 €
Dépenses	866 677,64 €
Recettes	1 577 514,05 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2023	710 836,41 €
RESULTAT REPORTE 2022	- 1 333 249,92 €
RESULTAT CUMULE D'INVESTISSEMENT 2023	- 622 413,51 €
RESULTAT DE L'EXERCICE 2023 (hors résultat reporté)	770 062,95 €
RESULTAT CUMULE DE L'EXERCICE 2023 (avec résultat reporté)	- 554 309,44 €
Dépenses	- €
Recettes	- €
SOLDE DES RESTES A REALISER EN FONCTIONNEMENT	- €
Dépenses	409 920,85 €
Recettes	1 304 230,29 €
SOLDE DES RESTES A REALISER EN INVESTISSEMENT	894 309,44 €
RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE (résultat cumulé de l'exercice + solde des restes à réaliser)	340 000,00 €

La section de fonctionnement est excédentaire à hauteur de 68 K€ résultant d'un montant de dépenses de fonctionnement de 448 K€ et d'une participation de la ville de 507 K€.

La section d'investissement présente un déficit de -622 K€ dû au solde d'investissement reporté au titre de l'année 2022 sur le budget 2023.

Le résultat global de l'exercice s'élève à 340 K€ dont -554 K€ de ~~résultat de l'exercice~~ et 864 K€ de restes à réaliser excédentaires qui seront pris en compte au BS 2024.

Les dépenses d'investissements pour l'année 2023 ont concerné les opérations suivantes :

- Au titre des outils de gestion :

Réalisation de portail internet pour les évènements sur le parc du colosse (ELISATH)

- Au titre des travaux :

Préservation de l'espace autour du lac du colosse

Traitement façade d'entrée du parc contre les pigeons

- Au titre des acquisitions :

Remplacement et acquisition de jeux sur la zone de loisirs

Acquisition de matériels pour les jeux d'eau du parc du colosse

Acquisition de poubelles de tri sélectif pour le parc

Acquisition de petits équipements pour la maintenance des bâtiments et des jeux du parc

2. Budget ANRU II

	ANRU II
Dépenses	382 187,08 €
Recettes	360 000,00 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2023	- 22 187,08 €
RESULTAT REPORTE 2022	32 924,24 €
RESULTAT CUMULE DE FONCTIONNEMENT 2023	10 737,16 €
Dépenses	12 819 424,23 €
Recettes	7 110 833,79 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2023	- 5 708 590,44 €
RESULTAT REPORTE 2022	736 731,22 €
RESULTAT CUMULE D'INVESTISSEMENT 2023	- 4 971 859,22 €
RESULTAT DE L'EXERCICE 2023 (hors résultat reporté)	- 5 730 777,52 €
RESULTAT CUMULE DE L'EXERCICE 2023 (avec résultat reporté)	- 4 961 122,06 €
Dépenses	- €
Recettes	- €
SOLDE DES RESTES A REALISER EN FONCTIONNEMENT	- €
Dépenses	4 367 551,22 €
Recettes	8 372 017,25 €
SOLDE DES RESTES A REALISER EN INVESTISSEMENT	4 004 466,03 €
RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE (résultat cumulé de l'exercice + solde des restes à réaliser)	- 956 656,03 €

La section de fonctionnement présente un excédent de 11 K€. La section d'investissement présente un déficit de 4 972 K€.

Les dépenses d'investissement au titre de l'année 2023 ont concerné les opérations suivantes :

Opération Chemin Lontan :

Les travaux d'aménagement de la phase 1 correspondant à portion de l'avenue île de France entre le pont Auguste et la rue de la République ont été réalisés de Mars 2023 à Décembre 2023.

Carré Eglise Tranche 2 :

Les travaux d'aménagement de la tranche 2 Carré Eglise, en mandat SPLAR, ont démarré en 2022. Ces travaux comprennent l'aménagement de la cour de l'école et la réhabilitation du marché couvert. Suite à la mise en liquidation de l'entreprise FEN TP titulaire du lot 1 VRD, le chantier a pris beaucoup de retard et a nécessité de relancer la consultation du lot 1 VRD. L'entreprise BUFFI a été désignée pour reprendre la suite des travaux de VRD. Ces travaux ont été partiellement réceptionnés en décembre 2023. Il reste à finaliser les travaux de réhabilitation du marché couvert au 1er semestre 2024.

Ilot Grande Place :

Les acquisitions foncières des lots des bâtiments à démolir se poursuivent sur l'année 2023. 10 locaux commerciaux (lots 107, 111, 112, 115, 1016, 1017, 110, 1012, 305, 308) ont fait l'objet d'une signature d'acte en 2023.

Aussi, les travaux de démolition des bâtiments Salle des fêtes et Ex Leader Price, dans le cadre d'un mandat SPLAR, ont démarré fin 2023.

Ces dépenses ont été financées par un emprunt de 4 000 K€ et des subventions d'investissement à hauteur de 2 333 K€.

Le résultat global de l'exercice s'élève à -957 K€.

3. Budget FOSSOYAGE

	FOSSOYAGE
Dépenses	17 455,36 €
Recettes	9 760,00 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2023	- 7 695,36 €
RESULTAT REPORTE 2022	6 170,64 €
RESULTAT CUMULE DE FONCTIONNEMENT 2023	- 1 524,72 €
Dépenses	- €
Recettes	- €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2023	- €
RESULTAT REPORTE 2022	- €
RESULTAT CUMULE D'INVESTISSEMENT 2023	- €
RESULTAT DE L'EXERCICE 2023 (hors résultat reporté)	- 7 695,36 €
RESULTAT CUMULE DE L'EXERCICE 2023 (avec résultat reporté)	- 1 524,72 €
Dépenses	- €
Recettes	- €
SOLDE DES RESTES A REALISER EN FONCTIONNEMENT	- €
Dépenses	- €
Recettes	- €
SOLDE DES RESTES A REALISER EN INVESTISSEMENT	- €
RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE (résultat cumulé de l'exercice + solde des restes à réaliser)	- 1 524,72 €

Pour l'exercice budgétaire 2023, le budget annexe du fossoyage présente un résultat global de clôture déficitaire de 1,5 K€

Il est précisé que les différents comptes de gestion et comptes administratifs susvisés peuvent être consultés à la Direction Générale de la mairie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à la majorité des suffrages exprimés par :

Pour : 30

Contre : 10 (VIRAPOULLE Jean-Marie, CHANE-TO Marie Lise, RAMIN Odile, PAYET BEN HAMIDA Viviane, FENELON Jean Claude, SOUPRAMANIEN Stéphane, SINARETTY RAMARETTY Alain Bernard, LATCHOUMY Rosange, BARBE Ludovic, SINAMA Sydney)

Article 1 :

- De désigner un président de séance habilité à présenter les comptes administratifs ;

Article 2 :


- D'approuver les comptes administratifs 2023 conformes aux comptes de gestion correspondants.

Conformément à la loi relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, la présente délibération fera l'objet d'une publication sur le site internet de la ville dans un délai de huit jours suivant le conseil.

Pour extrait conforme

Saint-André le 14 JUN 2024

Le Maire


Joë BEDIER